



HONORAIRES MANDAT DE VENTE

à la charge du vendeur sauf si convention précisée dans le mandat.

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRE AGENCE
Biens immobiliers	6%
Locaux professionnels, terrains, garages	10 %

HONORAIRES MANDAT DE RECHERCHE

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, l'acquéreur.

HONORAIRES LOCATION

Pour bail d'habitation vide ou meublé

SURFACE HABITABLE	Honoraire à la charge du locataire	Honoraire à la charge du propriétaire
Jusqu'à 50m ²	7 + 3€* /m ²	7 + 3€* /m ²
De 51 à 80m ²	6 + 3€* /m ²	6 + 3€* /m ²
De 81 à 110m ²	5 + 3€* /m ²	5 + 3€* /m ²
Au-delà de 111m ²	4 + 3€* /m ²	4 + 3€* /m ²

*3€ le m² : honoraires de réalisation de l'état des lieux

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées.

TARIFS EN VIGUEUR AU 08/11/2019